



n° 290

Novembre Décembre 2017

DATES A RETENIR

Samedi 11 Novembre:

Commémoration de l'Armistice

Samedi 25 Novembre:

Marché de Noël de l'école élémentaire, salle des fêtes

Vendredi 1 Décembre:

St Nicolas, salle des fêtes

Samedi 2 Décembre:

Fête de la Sainte Barbe, Amicale des pompiers, salle des fêtes

Samedi 9 Décembre:

Repas des aînés, salle des fêtes

Dimanche 17 Décembre:

Concert de Noël, église Saint Matthias

Mardi 26 Décembre:

Marche de la St Etienne, FC Still

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET
ACCIDENTES DU TRAVAIL
pré-retraités - veuves - retraités de
tous régimes

1er samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

du Mardi au Vendredi de 8h00 à
12h00

le Samedi de 9h00 à 12h00

Tél: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

www.stillinfo.fr

accueil@mairiedestill.fr

Mes chers concitoyens,

Nous approchons du terme d'une année très positive pour notre Commune. Grâce à l'investissement de l'ensemble du Conseil Municipal des avancées notables sont enregistrées et des dossiers importants pour notre commune se concrétisent. La mise aux normes de notre mairie se poursuit au rythme prévu et nous permet de confirmer le calendrier d'un déménagement en janvier. Les nouveaux espaces nous permettront d'améliorer les conditions d'accueil notamment de notre agence postale mais aussi de rendre notre salle du Conseil et des mariages d'avantage polyvalente pour y organiser des manifestations associatives, scolaires ou culturelles.

Moins visibles, des travaux pour une grande bibliothèque à l'école Robert Schuman, ou les travaux au camping municipal qui se poursuivront durant la fermeture annuelle afin de séduire le tourisme de passage et assurer notre classification en camping 2 étoiles. Au printemps nous disposerons de sanitaires rénovés et d'un accueil adapté aux besoins actuels. Combiné à un renforcement de la communication, ces évolutions permettront d'améliorer encore les résultats positifs enregistrés ces dernières années.

La restructuration des services techniques municipaux basée sur le non remplacement des agents et la mise en place de contrats d'entretiens ou le recours à des entreprises d'insertions, nous permet à la fois une plus grande souplesse et des économies. Ainsi nous pouvons dégager de petites marges permettant de répondre d'avantage aux besoins des stillois. C'est ainsi que nous avons pu financer les activités socio-éducatives « Stillamano » pour les écoliers, qui rencontrent un vif succès.

Enfin, nous nous associons activement aux acquisitions foncières qui sont en cours pour la réalisation de la piste cyclable Dinsheim-Still-Heiligenberg. Si les propriétaires acceptent l'offre de la Communauté des Communes, les travaux pourraient être engagés en 2018. Cette forte mobilisation des élus a été rappelée par Gilbert Roth, président de la Communauté de Commune de Molsheim-Mutzig lors de sa rencontre avec le Conseil Municipal le 9 octobre dernier. Au cours de cette réunion de nombreux dossiers ont été évoqués comme le programme Très Haut Débit qui raccordera prioritairement Still au réseau de fibre optique avant 2019.

Nous aurons dans les prochaines semaines de nombreuses occasions de rencontres où nous pourrions échanger et envisager ensemble l'avenir de notre commune.

Laurent Hochart,

Votre maire

GRANDS ANNIVERSAIRES

NOVEMBRE:

Mme Marie-Thérèse HOLTZ
née le 20.11.1931, fêtera ses 86 ans

Mme Marie Bernadette BARTHEL
née le 18.11.1934, fêtera ses 83 ans

Mme Marie-Thérèse RUDLOFF
née le 02.11.1934, fêtera ses 83 ans

Mme Florence ENGEL
née le 04.11.1935, fêtera ses 82 ans

Mme Jeanine SCHOEFFEL
née le 15.11.1934, fêtera ses 83 ans

Mme Germaine FREDEMBACH
née le 24.11.1937, fêtera ses 80 ans

DECEMBRE:

Mme Marie KURY
née le 23.12.1919, fêtera ses 98 ans

Mme Lydie SIMON
née le 31.12.1930, fêtera ses 87 ans

M Charles OHREL
né le 09.12.1924, fêtera ses 93 ans

M Bernard HERRBACH
né le 14.12.1931, fêtera ses 86 ans

Mme Emilie ESCHBACH
née le 04.12.1927, fêtera ses 90 ans

Mme Marie-Thérèse HERRBACH
née le 13.12.1937, fêtera ses 80 ans

Mme Claire MULLER
née le 14.12.1929, fêtera ses 88 ans



ANNONCES

CHASSE: DATES DES BATTUES

Concernant l'ensemble du territoire de chasse constitué par les communes de DINSHEIM sur BRUCHE (lot n°1) ; HEILIGENBERG (lot n°1) ; NIEDERHASLACH (lot n°1) ; OBERHASLACH (lot n°1) ; STILL (lot n°3) et la Forêt domaniale de HASLACH (lot n°2):

21 Octobre 2017

4 et 5 Novembre 2017

18 et 19 Novembre 2017

2 et 3 Décembre 2017

16 et 17 Décembre 2017

6 et 7 Janvier 2018

20 et 21 Janvier 2018



Les samedis seront de préférence consacrés à la forêt domaniale et les dimanches aux lots communaux. En dehors des battues annoncées ci-dessus, les dimanches d'Octobre, de Novembre et de Décembre 2017 pourront être utilisés pour l'une ou l'autre chasse du petit gibier sur les lots de plaine: le dimanche 22 Octobre a déjà été retenu.

ANNONCES

MESSAGE A L'ATTENTION DES USAGERS DE LA FORET

Des incivilités nous ont été signalées par des promeneurs de la forêt de Still. L'occasion de rappeler à tous les règles de courtoisie et de sécurité qui s'appliquent dans cet espace partagé:

Le code de bonne conduite du promeneur en forêt:

J'emprunte les sentiers forestiers en respectant les panneaux.

Je ne pénètre pas dans les endroits où les panneaux signalent qu'une chasse est organisée ce jour-là.

(ATTENTION les chasses reprennent)

Je respecte le travail des agents forestiers .

Je respecte les fleurs, les arbres, les plantes...

Je modère mes cueillettes et sais que les fleurs arrachées ne repoussent pas.

Je cueille les champignons avec un couteau et pour ma consommation personnelle .

Je ne jette pas d'ordures et j'emporte mes déchets avec moi.

Je fais attention à mon chien. Les animaux sont chez eux, je les laisse en paix.

Je sais que le feu est l'ennemi de la forêt.

Je sais que le VTTiste et le cavalier sont les bienvenus en forêt, s'ils respectent les cheminements autorisés.

J'utilise les parkings et ne gare pas ma voiture devant les barrières.

Pour plus d'informations, la Charte du promeneur est consultable et téléchargeable sur le site de l'O.N.F.

BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin sollicitera à nouveau votre générosité, les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017 pour sa collecte nationale de denrées alimentaires.

Sont notamment collectés les conserves, les soupes, pâtes, sucre, aliments pour bébés, café, cacao, céréales et autres denrées alimentaires non périssables.

Les denrées pourront être déposées dans le hall de la Mairie

ainsi qu'à l'école élémentaire et maternelle de Still,

le vendredi 24 novembre 2017, de 8h à 16h.

La collecte nationale est l'évènement majeur de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. En 2016, 336 tonnes de denrées ont été récoltées, ce qui représente plus de 15% du stock annuel. Les partenaires de la Banque Alimentaire ont ainsi pu les distribuer aux 42 000 bénéficiaires du département.

Vous aussi, devenez bénévole pour quelques heures: soyez les mains qui récolteront les dons dans plus de 300 points de vente. Rejoignez les 6000 bénévoles bas-rhinois d'un jour en vous connectant sur le site internet de la Banque Alimentaire du Bas Rhin www.ba67.banquealimentaire.org ou en appelant au 03 88 40 30 40

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin a besoin de vous!



INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales, avant d'être un devoir civique, est une obligation. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscriptions peuvent être effectuées en Mairie toute l'année.

PENSEZ A VOUS INSCRIRE!

Pièces à fournir pour l'inscription: carte d'identité ou passeport français en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an, ainsi qu'un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de téléphone...).

Le formulaire à compléter est disponible en Mairie ou sur internet sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024



PARTICULIER VEND PNEUS HIVER

143 80 13

100€

tél: 03 88 50 13 76



La Commune met en location un

GARAGE

situé rue des écoles

70€ par mois, bail précaire.

Renseignements en Mairie:

accueil@mairiedestill.fr/ tél: 03 88 50 00 33

BATTUES: LOT N°1

L'Association de Chasse du Nideck organise des battues sur le lot de chasse n°1 les dimanches

19 Novembre

3 Décembre

26 Décembre.



ANNONCE

FERMETURE DE LA DECHETERIE DE MOLSHIEM POUR TRAVAUX

La déchèterie de Molsheim sera fermée pour travaux du **28 Novembre** au **1 Décembre**.

Pendant ces quelques jours de fermeture, la déchèterie de Duppigheim prendra le relais et ouvrira ses porte aux horaires d'ouverture de la déchèterie de Molsheim soit: **Les mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 13h30 à 18h30.**

Afin de minimiser l'impact de cette fermeture, une déchèterie mobile sera mise en place sur le parking des anciens locaux du Select'om, rue de la Hardt, pour accueillir les usagers qui ne souhaiteraient déposer que des déchets végétaux, des gravats et des emballages en verre.



PROGRAMME DU 11 NOVEMBRE 2017

9h15 Office religieux

Suivi par la Cérémonie au Monument aux Morts

Intervention de la Musique Municipale

Chants par la Chorale Sainte Cécile

Intervention des élèves du CM2

Lecture du Message du Ministre des Anciens Combattants par M. André Jardiné,

Président des anciens combattants

Allocution de Laurent Hochart, Maire

Remise de la médaille commémorative de la guerre 1939-1945 à Monsieur Laurent Kubler

Dépôt de gerbe

Clôture de la Musique Municipale

Avec la participation des Sapeurs Pompiers du corps de Still- Heiligenberg et d'un détachement de la 5^{ème} Compagnie du 6^{ème} Régiment de matériel.

INFORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS AUX VILLAGEOIS.

L'automne pointe son nez pour passer la main à l'hiver...

Attention, des règles élémentaires doivent être respectées pour être et rester en sécurité, éviter les incidents et accidents!

Les appareils de chauffage doivent être en bon état et leur fonctionnement optimal ; une mauvaise combustion dégage du CO (monoxyde de carbone : gaz insipide, inodore et incolore). Ce gaz provoque des maux de tête et l'asphyxie. Les aérations du logement ne doivent en aucun cas être bouchées, obstruées. Le DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée) installé judicieusement avec la pile en bon état pourra avertir les occupants du logement en cas de fumée ; la fumée tue.

En cas de feu, évacuez, fermez les portes derrière vous, **appelez les pompiers en faisant le 18** (appel téléphonique gratuit) et manifestez votre présence à l'extérieur.

Sur la route et dans vos déplacements, l'équipement des véhicules (pneumatiques) doit être de bonne qualité et adapté ; veillez aux distances de sécurité, bien dégager le pare-brise et les vitres avant de rouler, allumez vos feux pour voir et être vu !

La section vous souhaite de passer une belle fin d'année en toute sécurité.

A/C . METZGER Martin. Chef de la section.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Préalable à l'aliénation du chemin rural

Par arrêté en date du 17 octobre 2017, le Maire de la Commune de Still a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé en section 5 jouxtant la route de Flexbourg, et plus précisément l'aliénation d'une parcelle non cadastrée qui est dans le domaine public.

Au terme de l'enquête publique, l'aliénation dudit chemin rural sera décidée par délibération du Conseil Municipal de Still, étant précisé qu'en cas d'avis défavorable du Commissaire enquêteur, la délibération du Conseil Municipal décidant l'aliénation sera motivée.

L'enquête unique aura une durée de 15 jours, du 31 octobre 2017 au 14 novembre 2017 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces relatives au dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de Still, 4a, rue des Ecoles, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations peuvent aussi être adressées par écrit, en Mairie de Still, à l'attention du Commissaire enquêteur qui les annexera au registre (Mairie – Pour le Commissaire enquêteur – 4a, rue des Ecoles – 67190 Still).

Toute personne peut également faire part de ses observations via l'adresse mail : accueil@mairiedestill.fr.

Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Still (siège de l'enquête) :

Mardi au Vendredi : 8 h à 12 h

Samedi : 9 h à 11 h

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations auprès du public de la Mairie en adressant sa demande à Monsieur le Maire – 4a, rue des Ecoles – 67190 Still.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations sur le projet à enquête publique, en Mairie de Still, aux jours et heures suivantes :

31 octobre 2017 de 10 h 00 à 12 h 00

14 novembre 2017 de 16 h 00 à 18 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis au Commissaire enquêteur et clos par lui. Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Maire le dossier et le registre assortis du rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Les conclusions du Commissaire enquêteur seront communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Monsieur le Maire de Still est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie de Still.

Cet avis est également publié sur le site internet de la Commune still-info.fr et dans le bulletin municipal, les DNA et l'Affiche d'Alsace.

Le Maire,
Laurent Hochart

Marche de la St Etienne à Still

**26
DÉC**
Départ entre
16h et 18h

à la Salle des Fêtes des Tuileries

2 parcours de 6 et 9 km
fléchés et éclairés (selon autorisation)
Lampe de poche fortement recommandée !

Une boisson chaude ou froide et des Bredele
vous seront proposés au cours du parcours.

PAS DE RÉSERVATION NOUVELLE FORMULE

Les inscriptions se feront au départ à la Salle des Fêtes

Après l'effort, le réconfort ! Tartes flambées, soupe aux pois, knacks...
vous attendront à l'arrivée !

Participation : 4 € par personne (hors restauration à l'arrivée)

organisé par



STILL 1930 FOOTBALL

Conception graphique →  oplus sports - www.oplus-sports.com

RESTAURANT LES TUILERIES

NOVEMBRE 2017

Dimanche 26 novembre 2017 à midi

Moules à volonté
Marinières ou à la crème
Frites
13,90 €



DECEMBRE 2017

Dimanche 3 décembre 2017 à midi

Couscous maison
14,90 €



Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL

CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT **PROCES VERBAL**
MUTZIG **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
CONSEILLERS ELUS : 19 **SEANCE du 26 septembre 2017**
CONSEILLERS EN
FONCTION : 17 **Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**
CONSEILLERS
PRESENTS : 12

MEMBRES PRESENTS : Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoints
Jean-Philippe SIEGEL - Catherine JAEGLE – Martine THOMAS - Philippe KELLER – Sylvie FISCHER –
Thomas PASCUAL - Michel VIX - Stéphanie FRANKINET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Marie-Odile LIEN - François THEILLER - Eric PAGNANI – Frédéric
SIEGEL - Camille BOUCHAIN

Marie-Odile LIEN donne procuration à Corinne ROYER
Eric PAGNANI donne procuration à Pascal GEISPIELER
Frédéric SIEGEL donne procuration à Philippe KELLER

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal des séances du 6 juin 2017 et du 29 août 2017

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des délibérations prises lors des séances du 6 juin 2017 et du 29 août 2017.

Ravalement de façades d'immeubles anciens

Vu les délibérations du 18 octobre 1996 et 25 janvier 2002,
Vu les demandes de subvention de ravalement d'immeubles anciens :
DECIDE d'allouer les sommes suivantes :
- Monsieur Denis Hildenbrand pour un montant de 1 122,79 €
- Monsieur Michel Frattini pour un montant de 233.60 €

Subvention pour l'association Colégramme

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 18 900 € à l'association Colégramme pour l'année 2017.

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,
VU la délibération du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6574	Subventions pour ravalement de façades	+ 1 000,00 €
6574	Subvention l'Association Colégramme	+ 18 900,00 €
022	Dépenses imprévues	- 19 900,00 €